Relevé des décisions du Conseil Syndical du SYMAR-Val d'Ariège 2024-2 du 08 AVRIL 2024

Présents *: Régis ALESINA, Michel AUDINOS, Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Thierry BOES, Joël CAZAJUS, Bernard DEFFARGES, Monique DUPRAT, André DUPUY, Germain FLORES, Jean-Louis FUGUAIRON, Serge GARCIA, Béatrix GERAULT, Monique GONZALES, Régis GRANGE, Yves MARCEROU, Jean Jacques MARFAING, Christian MAZAS, Eric MORENGE, Alain MIQUEL, André PECHIN, Michel PERRUGA, Jean-Louis REMY, Michel SABATIER, Fabien THOB*

Représentés *: Alain MARFAING par Jean Jacques MARFAING*

Excusé : *AUTHIER Claudine, Alexandre BERMAND, Didier BLANCO, Jean Pierre BOMBAIL Thierry BRUNET, Jérôme CROUZIL, Jean Christophe CID, Phillipe FABRY, Céline GABRIEL, Daniel GERAUD, Olivier HILAIRE, Paul HOYER, Yannick JOUSSEAUME, Martine LE LOSTEC, Marc MIRIANI, Cécile POUCHELON, Jean Luc ROUAN, Pascal TATIBOUET, Mathieu VIDOTTO*

Absents *:* Denis BELARD, Alain GARNIER, René PACHER, Jean-Emmanuel PEREIRA, René ROQUES, Jean-Claude SERRES

Présence de Mesdames Marie BERTHELOT, Directrice du Symar Val d'Ariège et de Karell RODRIGUEZ, responsable administrative.

Ouverture de la séance à 18h05, le quorum est atteint.
Le Président, Michel AUDINOS, remercie les délégués présents.
Il annonce que Monsieur MARFAING Alain a donné procuration à Monsieur MARFAING Jean Jacques.

Le Président informe les membres, que pour les prochains comités syndicaux, il n'y aura plus de relance téléphonique.

Madame GONZALEZ demande à ce que dans le corps du mail il soit mentionné en gros caractère et gras qu'il y a obligation de répondre.

Madame BERTHELOT indique que c'est déjà mentionné dans le corps de la convocation.

1. **Approbation du compte rendu du conseil syndical du 08/03/2024**

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions sur le compte rendu du précédent conseil syndical. Aucune remarque n'est faite.

- Adopté à l'unanimité

2. **Compte de Gestion dressé par le trésorier**

Le Président indique que le compte de gestion est en conformité avec le compte administratif et qu'il n'appelle aucune réserve.
18h10 : arrivée de Monsieur ALESINA Régis.

Pas de question.

- Délibération n° SYM_2024_04 adoptée à l'unanimité.

3. **Compte administratif 2023**

Monsieur le Président quitte la séance.
Monsieur Henri BENABENT présente les résultats du compte administratif 2023.
18h15 : arrivée de Madame DUPRE-GODFREY Monique.

Pas de remarque, ni de question.

- Délibération n° SYM_2024_05 adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie Mesdames BERTHELOT, RODRIGUEZ, et AUGE du Symar ainsi que Madame AISSAOUI (CDL) et Monsieur CROUZIL (trésorier) pour leur investissement dans l'élaboration du budget et suivi comptable.

4. **Affectation du résultat de clôture sur l'exercice 2024**

Monsieur le Président présente aux membres du comité syndical l'affectation du résultat et leur demande s'il y a des questions / remarques ?

Pas de questions.

- Délibération n° SYM_2024_06 adoptée à l'unanimité.

5. **Budget primitif 2024**

Le Président présente la section de fonctionnement, il indique que les charges du personnel ont une augmentation significative par rapport à l'année 2023 et cela notamment par :

- Le recrutement de Luc CAVAILLES à l'année (grade d'ingénieur)
- Le recrutement technicienne (Pauline SALLELES) sur le volet des diagnostics vulnérabilité

- Augmentation des charges patronales
- Prévision d'une augmentation des agents en lien avec l'inflation

Monsieur PECHIN : « est ce qu'il y aura la prime exceptionnelle pouvoir d'achat sur 2024 ? »

Karell RODRIGUEZ indique que le Symar a opté pour le paiement de cette prime en une fois sur l'année 2023 et que cette prime n'a pas été reconduite par le Gouvernement en 2024.

Monsieur le Président souligne que le chapitre 67 est également en augmentation par rapport à 2023 cela étant dû à une erreur d'imputation comptable.
Il précise également que malgré les différentes augmentations liées notamment aux études PEP, charges de personnel et autres, le Symar n'augmente pas les charges auprès de ses adhérents.
Il indique que l'Agence de l'Eau Adour Garonne, principal partenaire financier, octroie des aides sur les charges du personnel à hauteur de 50%.

Monsieur PECHIN : « n'avez-vous pas d'incertitudes par rapport à la participation financière de l'Agence de l'Eau et de l'Etat ? »

Monsieur Michel AUDINOS : « si le Symar recrute, c'est que nous sommes certains de l'engagement financier de nos partenaires et cela en fonction de la durée des contrats que nous avons. »

Madame GONZALEZ : « compte tenu du delta important, est ce que vous prévoyez moins de dépenses ? »

Monsieur le Président : « Le delta, correspond au résultat de l'exercice. Comme indiqué malgré certaines augmentations, nous resterons constants et nous ne demanderons pas d'augmentation aux EPCI adhérents. »

Monsieur BENABENT : « Les emplois PEP sont également financés à hauteur de 50% par les services de l'Etat. »

Le Président présente la section d'investissement.
Madame BERTHELOT donne les différentes informations quant aux études PEP au chapitre 20 pour l'année 2024 ainsi que sur l'étude en lien avec le SCIOS.

Monsieur PECHIN : « est ce que les problèmes par rapport aux anciennes décharges à Pamiers sont réglés ? »

Madame BERTHELOT indique que c'est du ressort de la mairie de Pamiers.

Monsieur BENABENT : « Monsieur le Préfet a pris les choses en main et du coup à présent cela relève exclusivement de la commune. »

Madame GONZALEZ : « où se trouve le Cardayre ? »

Madame BERTHELOT : « il s'agit d'un affluent de la Hyse à Saint Léon. Les travaux sont prévus à l'automne 2024. »

Monsieur PECHIN : « vous avez du retard par rapport à l'opération 69 ? »

Madame BERTHELOT : « effectivement, cela est difficile car nous sommes en grande partie sur des terrains privés. Toutefois nous avons fait une grande avancée sur le secteur d'Orlu. Sur l'Herm c'est plus compliqué. »

Le Président indique que ces zones humides sont importantes.
Madame BERTHELOT apporte quelques précisions par rapport à l'opération 70 sur le Crieu en indiquant que les travaux sont en cours de finalisation et que cette opération sera terminée d'ici fin avril 2024.

Madame BERTHELOT termine en informant les délégués que le Symar Val d'Ariège obtiendra l'arrêté inter-préfectoral pour la DIG d'ici l'été 2024.

Le Président fait remarquer que les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement sont à l'équilibre.

Pas d'autres questions.

- Délibération n° SYM_2024_07 adoptée à l'unanimité.

6. Avenant à la convention de quasie régie avec la CCBA

Le Président passe la parole à Madame BERTHELOT qui explique qu'une convention lie le Symar avec la CCBA pour tous les travaux forestiers effectués en régie.
L'équipe de la quasie régie travaille principalement sur le bassin auterivain et terre du Lauraguais.
Dans le cadre de cette convention, il convient chaque année de présenter au conseil syndical le coût prévisionnel, celui-ci étant stable.

Le Président indique qu'il y a une très bonne synergie entre la CCBA et le Symar.

Monsieur PECHIN : « qui est le propriétaire du tracteur ? »

Monsieur AUDINOS : « C'est le Symar. »

Pas d'autre remarque.

- Délibération n° SYM_2024_08 adoptée à l'unanimité.

7. Convention cadre ANA/CEN – NEO

Présentation et explications par Madame BERTHELOT qui indique que cette convention est valable pour 5 ans, elle définit le cadre général et chaque année il faut établir une convention définissant le programme d'action.

Pas de question.

- Délibération n° SYM_2024_09 adoptée à l'unanimité.

19h15 : Madame GONZALEZ quitte la séance.

8. **Demande de subvention pour le programme de travaux 2024 auprès de l'Agence de l'Eau, Conseil Départemental 09 et Région Occitanie**

Le Président demande à Madame BERTHELOT de présente ce projet de délibération.

Madame BERTHELOT indique que chaque année le Symar fait des demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers en fonction des travaux effectués sur le territoire du département 09 et du département 31.
Elle informe les délégués que la Région Occitanie a diminué sa participation financière et qu'elle prend uniquement en charge les travaux de plantations.

Monsieur FUGAIRON Yves intervient et indique qu'il est contre la demande de subvention pour l'accompagnement technique demandé à l'association des naturalistes d'Ariège car cela engendre trop de complication pour pas grand-chose.

Pas d'autre remarque.

- Délibération n° SYM_2024_10 adoptée à 24 voix POUR et UNE ABSTENTION.

9. **Demande de subvention pour le programme de travaux 2024 auprès de l'Agence de l'Eau, Conseil Départemental 31 et Région Occitanie**

Présentation par Madame BERTHELOT.

Pas de question.

- Délibération n° SYM_2024_11 adoptée à l'unanimité.

10. **Demande de subvention pour le plan de communication**

Madame BERTHELOT présente ce projet de délibération.

Monsieur PECHIN : « est ce que la maquette pour les crues sera en version informatique ? »

Madame BERTHELOT : « non, elle sera en réel avec les explications sur les zones d'extensions. Cette maquette sera réalisée courant 2025. »

Madame DUPRE-GODFREY intervient pour féliciter et remercier les techniciens (plus précisément Pauline, Tristan et Benoît) pour la communication qui a été faîte lors de la réunion publique à Lissac/ St Quirc, elle souligne particulièrement leur professionnalisme.

Pas d'autre remarque.

- Délibération n° SYM_2024_12 adoptée à l'unanimité.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés et n'ayant pas d'autre question, le Président lève la séance à 19h40 et convie les membres du conseil syndical autour d'un moment de convivialité.